



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2023
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-huitième session

New York, 11-22 mars 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Aspects normatifs de l'activité de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, passe en revue les aspects normatifs de l'activité de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en 2023, qui consistent notamment en un appui fonctionnel aux processus intergouvernementaux. La contribution d'ONU-Femmes à la mise en œuvre des orientations générales formulées par la Commission de la condition de la femme y est également soulignée, notamment par des exemples des activités opérationnelles conduites par l'Entité dans différentes régions.

* E/CN.6/2024/1.



I. Introduction

1. En 2023, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a continué d'aider les États Membres à accomplir des progrès sur la voie de l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles, y compris au moyen de travaux de recherche, d'analyses des politiques et de recommandations formulées dans les rapports du Secrétaire général. Elle a essentiellement mis l'accent sur les activités liées à la communication d'orientations générales, de données, de renseignements et d'informations.

2. ONU-Femmes a continué de s'employer à renforcer les normes et règles mondiales dans les sphères économiques, sociales et politiques, dans un contexte marqué par différentes crises interdépendantes tenant entre autres aux conflits géopolitiques et à la violence, aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, et à remédier aux conséquences disproportionnées que ces phénomènes ont pour les femmes et les filles.

3. Au cœur des aspects normatifs de l'activité de l'Entité se trouve l'appui fonctionnel apporté à la Commission de la condition de la femme, à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, au Conseil de sécurité, au Conseil des droits de l'homme et à d'autres instances intergouvernementales. En tant que membre à part entière du Comité permanent interorganisations depuis octobre 2022, ONU-Femmes a également renforcé sa position pour garantir que les femmes et les filles soient prioritaires au centre de l'action humanitaire et de la responsabilité. En vue d'une meilleure prise en considération des questions de genre dans les travaux et documents de ces organes, ONU-Femmes a continué de s'employer à rechercher des synergies entre la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et les progrès dans les domaines du développement durable, de la paix et de la sécurité, des droits humains et de l'action climatique.

4. Les aspects normatifs de l'activité d'ONU-Femmes sont en adéquation avec son Plan stratégique 2022-2025 (UNW/2021/6) et contribuent à l'accélération de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et à la prise en compte des questions de genre dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces efforts sont également en harmonie avec le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982), notamment car ils consistent à veiller à ce que les femmes et les filles soient au centre des préoccupations. ONU-Femmes a poursuivi son activité dans un contexte de crises, y compris dans le cadre de partenariats multipartites, et a continué de faire en sorte que les femmes et les filles, en particulier celles qui se heurtent à des formes de discrimination multiples et croisées, ne soient pas laissées pour compte ou marginalisées davantage.

II. Égalité des genres et autonomisation des femmes et des filles

A. Commission de la condition de la femme

5. ONU-Femmes assure le secrétariat fonctionnel de la Commission de la condition de la femme et a continué à ce titre de l'aider à assumer son rôle de principal organe décisionnel intergouvernemental chargé de définir des normes internationales et de formuler des recommandations pour promouvoir l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des filles et leurs droits humains aux quatre coins du monde. Les documents élaborés par l'Entité en vue de la soixante-septième session ont été mis à profit dans le cadre des tables rondes ministérielles, dialogues interactifs

de haut niveau et débats de groupes d'experts, qui portaient notamment sur le thème prioritaire et le thème de l'évaluation.

6. Les conclusions concertées sur le thème prioritaire intitulé « Innovation et évolution technologique, et éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles » (voir [E/2023/27-E/CN.6/2023/14](#)) se fondaient sur le rapport établi par le Secrétaire général sur la question ([E/CN.6/2023/3](#)). Dans les conclusions concertées, le rôle de la technologie et de l'innovation et de l'éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des genres et de l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles a été réaffirmé. Les recommandations d'action portent notamment sur les éléments suivants : la promotion et le respect du droit à la vie privée des femmes et des filles ; l'adoption de mesures ciblées pour combler la fracture numérique entre les genres ; l'augmentation du financement des organisations de la société civile et des entreprises de femmes ; la création de perspectives pour les femmes et les filles dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques ; la promotion de la participation et d'un leadership pleins, égaux et réels, ainsi que le plein emploi des femmes dans les domaines de la technologie et de l'innovation ; l'adoption de modalités de conception, de développement et de déploiement des technologies tenant compte des questions de genre ; l'établissement de règlements sur les exigences en matière d'évaluation et d'audit pour le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle ; le renforcement de l'équité, de la transparence et de la responsabilité à l'ère du numérique ; l'amélioration de la science des données pour parvenir à l'égalité des genres et à l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles.

7. Dans son rapport sur le thème de l'évaluation intitulé « Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural » ([E/CN.6/2023/4](#)), le Secrétaire général a dégagé des tendances dans les progrès accomplis par les États Membres, sur la base des renseignements fournis par 52 d'entre eux, et dans les mesures qu'ils ont prises dans les domaines suivants : renforcement des cadres normatifs, juridiques et stratégiques ; mise en œuvre de politiques économiques et sociales propices à l'autonomisation des femmes et des filles rurales et renforcement de la capacité de toutes les femmes et de toutes les filles en milieu rural de faire entendre leur voix, d'exercer des fonctions de direction et de prendre des décisions. ONU-Femmes a soutenu la Commission dans son examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions concertées. Au total, sept États Membres ont présenté, à titre volontaire, des informations sur les progrès qu'ils ont accomplis, les enseignements qu'ils ont tirés et les difficultés qu'ils ont rencontrées, ainsi que les pratiques exemplaires pour accélérer cette mise en œuvre qu'ils ont recensées.

8. En préparation de la soixante-septième session de la Commission, ONU-Femmes a collaboré avec ses partenaires à l'organisation de consultations régionales en Afrique, dans les États arabes, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et de consultations sous-régionales en Europe et en Asie centrale, afin de déterminer les priorités et de faciliter les échanges sur les meilleures pratiques. À l'échelle mondiale, en octobre 2022, l'Entité a convoqué une réunion d'un groupe d'experts sur le thème prioritaire afin de procéder à l'examen de la situation, de repérer les principales difficultés et de formuler des recommandations spécifiques, axées sur les différentes questions d'intérêt dans le cadre de l'innovation et de l'évolution technologique, et de l'éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des genres et de l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles.

9. Conformément à son mandat de renforcement des synergies et de la cohérence avec les autres commissions techniques concernant la prise en considération des questions de genre, ONU-Femmes a soutenu la participation de la présidence de la Commission de la condition de la femme au débat consacré aux questions de coordination du Conseil économique et social tenu en février 2023, ainsi qu'à la réunion de gestion tenue en juin et juillet 2023. En septembre 2023, la présidence a participé à un débat thématique sur la mise en œuvre de la Déclaration de Kyoto visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, organisé par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour promouvoir les synergies entre les mandats des deux commissions.

B. Prise en compte des questions de genre dans tout le système des Nations Unies

10. ONU-Femmes a préparé le rapport annuel du Secrétaire général sur l'intégration d'une perspective de genre dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies et a fourni un soutien technique au Conseil économique et social pour l'adoption de sa résolution subséquente (2023/11). En 2022, le Conseil a élargi à trois nouveaux aspects la demande d'accélération de la prise en compte des questions de genre. Il s'agit notamment de constater l'approbation par le Conseil des chefs de secrétariat du marqueur pour l'égalité des genres en tant que norme de données des Nations Unies pour la communication des données financières à l'échelle du système¹, de reconnaître et de saluer la décision prise par le Comité permanent interorganisations d'accorder le statut de membre à part entière à ONU-Femmes à compter d'octobre 2022, et de souligner qu'il est important d'intégrer une perspective de genre dans les politiques et programmes liés à l'innovation et l'évolution technologique, ainsi qu'à l'éducation à l'ère du numérique, conformément aux conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme à sa soixante-septième session.

11. En 2022, 73 entités ont rendu compte des progrès réalisés par rapport au cadre d'indicateurs du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (Plan d'action 2.0), 67 % de l'ensemble des évaluations entrant dans les catégories « satisfait aux attentes » ou « dépasse les attentes ». Parmi elles, 48 entités (83 %) ont déclaré être en bonne voie pour atteindre leurs résultats en ce qui concerne les questions de genre, tandis que 23 ont déclaré avoir obtenu des résultats transformateurs (8 de plus qu'en 2021) en s'attaquant aux causes profondes des inégalités de genre. Si ces résultats s'inscrivent principalement dans le cadre de l'objectif 5 des objectifs de développement durable, l'action menée par les entités recoupe également d'autres objectifs.

12. En 2022, 76 équipes de pays ont rempli la feuille de résultats des équipes de pays relative au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et ont soumis un rapport, contre 61 en 2021. Parmi celles-ci, 19 ont établi un rapport détaillé qu'elles ont harmonisé avec les activités de planification du Plan-cadre de coopération et 57, un rapport d'étape annuel. Pour l'ensemble des équipes de pays, trois indicateurs ont donné les meilleurs résultats : collaboration et dialogue avec les pouvoirs publics sur les questions d'égalité des genres ; culture institutionnelle favorable à l'égalité des genres ; collaboration et dialogue avec les organisations de la société civile qui s'occupent des questions d'égalité des genres. Les indicateurs pour lesquels les résultats sont les moins bons sont ceux qui ont trait à l'adoption de mesures pour parvenir à la parité femmes-hommes ; à l'allocation et au suivi des

¹ Voir <https://unsceb.org/data-standards-united-nations-system-wide-reporting-financial-data>.

ressources financières ; au développement des capacités de prise en compte des questions de genre.

C. Partenariats multipartites

13. Le Moment à mi-parcours de Génération égalité, qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative « Génération Égalité », lancée par ONU-Femmes, s'est tenu le 17 septembre 2023 lors du week-end d'accélération des objectifs de développement durable organisé en amont du Sommet sur les objectifs de développement durable. Lors de cette session ont été présentés des éléments de preuve et des données du rapport de 2023 sur la redevabilité, montrant que le modèle et la méthodologie multipartites fonctionnent en mobilisant des ressources financières pour l'égalité des genres, en offrant de nouvelles possibilités de formation et en servant d'accélérateur sur la voie des objectifs de développement durable².

14. D'après les résultats de l'enquête de 2023, l'enquête sur la responsabilité de 2023 révèle que 1 des attentes sur 10 a déjà été remplie et que 9 sur 10 sont en bonne voie de l'être. Collectivement, les porteurs d'engagements ont déclaré des engagements financiers équivalents à 47 milliards de dollars, dont 20 milliards de dollars déjà garantis et 9,5 milliards de dollars dépensés, ainsi que la mise en œuvre de 849 politiques, 2 306 programmes et 3 649 initiatives de plaidoyer. Les parties prenantes continuent d'apprécier les possibilités de collaboration offertes par Génération égalité, 82 % de tous les engagements déclarés ayant donné lieu à de nouveaux partenariats ou ayant renforcé les partenariats existants. Conformément à la priorité d'ONU-Femmes, qui est de s'orienter vers le terrain, le modèle est décliné avec succès au niveau national, avec des résultats concrets. En 2023, 42 % des preneurs d'engagements (26 % en 2022) ont répondu à l'enquête, ce qui correspond à 69 % de la totalité des engagements (31 % en 2022), preuve qu'il est crucial de rendre compte du respect des engagements pris. En outre, 49 % des signataires au Pacte pour les femmes et la paix et la sécurité et l'action humanitaire ont communiqué des données sur 99 % de leurs actions spécifiques.

III. Développement durable

A. Suivi et examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030

15. ONU-Femmes a continué de participer au processus mondial de suivi et d'examen du Programme 2030 à travers ses contributions au forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social en juillet et sous les auspices de l'Assemblée générale au mois de septembre. Pendant le processus préparatoire, ONU-Femmes a fourni un appui technique aux gouvernements dans le cadre des préparatifs des examens nationaux volontaires en vue de faciliter la prise en compte des questions de genre. Par ailleurs, l'Entité a participé aux forums régionaux pour le développement durable, où elle a placé les questions d'égalité des genres au centre des débats. Elle a également organisé ou soutenu plusieurs manifestations parallèles et elle a pris part à d'autres.

16. L'entité a fourni un soutien technique aux États Membres sur les questions d'égalité des genres et l'avancement des femmes en tant que thème transversal lors des négociations de la déclaration politique (résolution 78/1 de l'Assemblée générale,

² <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2022/07/a-toolkit-on-paid-and-unpaid-care-work>.

annexe) adoptée lors du Sommet sur les objectifs de développement durable. La déclaration comprend des paragraphes dédiés à l'égalité des genres dans les parties consacrées aux engagements et aux mesures prises, réaffirmant un langage provenant principalement du Programme 2030 qui reconnaît l'importance des droits humains et la contribution de l'égalité des genres à la réalisation du développement durable. Il y est souligné que les crises en cascade que le monde a connues ont fait ressortir et exacerbé les inégalités de genre dans l'accès aux services essentiels comme les soins de santé, à l'éducation, à la protection sociale, au travail décent et aux perspectives économiques. Dans le dispositif, le texte appelle à la suppression de tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques et à l'élimination, à la prévention et à la lutte contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris celles qui sont handicapées, à la fois en personne et dans les contextes numériques. Il s'agit notamment d'accorder aux femmes un accès total à la justice et à des voies de recours efficaces. Il s'agit aussi d'assurer la participation pleine, égale et effective des femmes et des filles à tous les processus de prise de décision et de promouvoir l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles par l'éducation.

17. ONU-Femmes a contribué à produire de nouvelles données en vue d'améliorer le suivi mondial des objectifs, compte tenu des questions de genre. Dans sa deuxième phase, le programme « Les femmes comptent » a continué à aider les pays à collecter des données actualisées sur la violence à l'égard des femmes, l'emploi du temps et le lien entre genre et environnement, tout en approfondissant les partenariats afin de générer davantage de données pour faire progresser le suivi des objectifs de développement durable dans une perspective de genre. Les données sur le genre ont été utilisées pour informer 11 politiques et programmes visant à stimuler l'action en faveur de l'égalité des genres, y compris l'élaboration d'une politique nationale de lutte contre la violence fondée sur le genre au Rwanda et l'évaluation de la manière dont la loi sur la fonction publique en Géorgie peut permettre de mieux promouvoir l'égalité des genres et l'avancement des femmes dans la fonction publique. L'approfondissement des partenariats catalytiques avec les entités des Nations Unies et leurs partenaires, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, a continué à aider les pays à combler leurs lacunes en matière de données genrées dans des domaines clés, comme les soins non rémunérés et le travail domestique, la propriété d'actifs, la pauvreté et la propriété foncière des femmes. Ces efforts ont permis de franchir la barre symbolique des 50 % en termes de disponibilité de données genrées, 51 % des données genrées relatives aux objectifs de développement durable étant désormais disponibles, soit presque deux fois plus qu'en 2016 (26 %).

18. Comme les années précédentes, l'Entité a concouru à l'élaboration du rapport du Secrétaire général intitulé « Point sur les objectifs de développement durable » ([A/78/80-E/2023/64](#)), en coordonnant les activités menées par diverses entités pour compiler les informations relatives à l'objectif 5 et en communiquant les données et statistiques se rapportant aux indicateurs dont ONU-Femmes est responsable ou coresponsable. Grâce aux efforts de collecte de données de l'Entité, davantage de données sont désormais disponibles pour le suivi de l'objectif 5 (56 %, contre 47 % en 2022) en raison des efforts accrus de collecte de données, notamment par le biais du programme « Les femmes comptent ».

19. ONU-Femmes, en collaboration avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, a publié le rapport annuel intitulé « Progress on the Sustainable Development Goals: the gender snapshot 2023 »³. Ce document contient les données les plus récentes sur l'égalité des genres dans le contexte des

³ Consultable à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/gender-snapshot/2023>.

17 objectifs, notamment les dernières tendances et les lacunes à combler sur la voie de 2030. Il est souligné dans le rapport que les reculs constatés récemment, en particulier chez les femmes et les filles vivant dans des pays fragiles ou touchés par des conflits, et la vulnérabilité croissante provoquée par les changements climatiques d'origine humaine, compromettent les chances de faire de l'égalité des genres une réalité d'ici à 2030. Pour la première fois, le rapport inclut des estimations sur le coût de l'objectif 5. En collaboration avec la CNUCED, il a été estimé qu'un montant de 6,4 milliers de milliards de dollars par an est nécessaire dans 48 pays en développement, couvrant près de 70 % de la population des pays en développement, pour atteindre l'égalité des genres dans des domaines clés tels que l'éradication de la pauvreté et de la faim, et le soutien à une participation plus égale des femmes dans la société d'ici à 2030. Le rapport comprend également des estimations quant à l'accélération voulue pour que les objectifs de développement durable puissent être atteints selon une perspective de genre.

20. L'Entité a efficacement soutenu les États Membres dans l'intégration d'une perspective de genre dès le début des préparatifs de fond du Sommet de l'avenir. En conséquence, dans sa décision 77/568, intitulée « un Pacte pour l'avenir », l'Assemblée générale s'est engagée à prendre en compte l'égalité des genres et l'avancement de toutes les femmes et les filles dans les chapitres pertinents du Pacte pour l'avenir.

B. Développement économique et social

21. ONU-Femmes a continué de fournir un appui à l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen qu'elle a fait des points de l'ordre du jour axés sur le genre et d'œuvrer à une meilleure prise en considération des questions de genre dans toute une série de résolutions. En outre, l'Entité a concouru à d'autres procédures et apporté sa contribution à des rapports et documents d'orientation portant sur un vaste éventail de sujets liés à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes et des filles.

22. Pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, ONU-Femmes a contribué à l'établissement de plusieurs rapports du Secrétaire général en vue de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Le rapport sur la violence à l'égard des travailleuses migrantes (A/78/292) décrit la situation actuelle en matière de violence à l'égard des travailleuses migrantes, y compris les employées de maison et les aides-soignantes. Il met également en lumière les activités entreprises par les États Membres pour traiter cette question. Le rapport sur l'amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural (A/78/220) rend compte des politiques et des initiatives mises en œuvre par les États Membres et les entités des Nations Unies pour améliorer les moyens de subsistance, le bien-être et la résilience des femmes et des filles en milieu rural, en particulier les plus pauvres et les plus marginalisées. Le rapport montre comment les progrès réalisés pour améliorer le sort des femmes et des filles en milieu rural contribuent à la réalisation du Programme 2030.

23. En tant que coparrainante du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), ONU-Femmes a contribué au rapport du Secrétaire général (E/2023/85) et a apporté son soutien aux États Membres au sujet de la résolution pertinente du Conseil économique et social (2023/30), dans laquelle le Conseil appelle à redoubler d'efforts pour protéger les droits humains et promouvoir l'égalité entre les genres dans le contexte du VIH, se déclarant préoccupé par les lois, politiques et pratiques qui entravent les efforts d'accès aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien en matière de VIH.

24. L'Entité a apporté un soutien politique aux États Membres à la veille des trois réunions de haut niveau liées à la santé, à savoir les réunions sur la couverture

sanitaire universelle (résolution 78/4 de l'Assemblée générale), sur la prévention, la préparation et l'intervention en cas de pandémie (résolution 78/3) et sur la lutte contre la tuberculose (résolution 78/5), qui ont toutes débouché sur des déclarations politiques adoptées lors de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Les trois documents finaux reconnaissent la contribution des femmes au sein du personnel de santé et l'importance d'atteindre l'objectif 5 et de donner la priorité aux personnes qui en ont le plus besoin, en particulier les femmes.

25. Dans le cadre de la suite donnée à la résolution 75/310 de l'Assemblée générale de 2021 intitulée « Vision pour toutes et tous : accélérer l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable », ONU-Femmes a publié une note de synthèse sur les moyens de ne laisser aucune femme de côté et de combler le fossé entre les genres et promouvoir l'inclusion dans le domaine de la santé ophtalmologique, intitulée « No Woman Left Behind: Closing the gender and inclusion gap in eye health ». On y trouve des données factuelles sur les disparités de genre dans le domaine de la santé oculaire et plusieurs recommandations tournées vers l'avenir, notamment des actions visant à amplifier la voix des femmes aveugles ou malvoyantes, en garantissant leur participation réelle à tous les niveaux de la prise de décision. Il y est aussi souligné qu'il convient d'accroître les ressources consacrées aux politiques et aux programmes dans tous les secteurs concernés qui ont un impact sur la santé oculaire des femmes et de faire respecter les droits des femmes et des filles, notamment en s'attaquant aux formes multiples et croisées de discrimination et en éliminant les obstacles liés au genre qui empêchent les femmes d'accéder aux soins oculaires.

26. L'Entité a joué un rôle crucial dans l'élaboration des directives volontaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles. Les Directives, approuvées lors de la cinquante et unième session du Comité en octobre 2023, constituent le premier cadre normatif qui traite des questions pertinentes, des défis à relever, des politiques à appliquer et des approches stratégiques à retenir pour aider les États Membres, les partenaires de développement et les autres parties prenantes à faire progresser l'égalité des genres, les droits des femmes et des filles, ainsi que leur avancement et leur leadership, dans le cadre des efforts visant à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition, en vue de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. ONU-Femmes a été invitée à devenir un membre ad hoc du Groupe consultatif du Comité en 2020 et l'a fait profiter de son expertise politique, en lui communiquant des informations et en apportant des contributions techniques à la présidence du Comité et au Secrétariat, en plaidant pour l'adoption d'un langage fort sur l'égalité des genres et les droits des femmes dans les Directives et dans le cadre de l'action du Comité en général. L'Entité aide les États Membres qui le souhaitent à renforcer leurs capacités nationales, notamment par des orientations et par l'offre d'un appui programmatique en vue de l'application des Directives.

27. ONU-Femmes a commencé à préparer l'Étude mondiale du Secrétaire général sur le rôle des femmes dans le développement, qui sera présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session. L'Entité a mené deux séries de consultations d'experts avec des représentantes et représentants de diverses régions et organisations. La première consultation a eu lieu en septembre 2023 à Brighton (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et a été organisée sous la forme d'un atelier d'expertes et d'experts sur la dynamique du genre et de la pauvreté dans un monde qui se caractérise par des chocs répétés et des crises prolongées. La deuxième consultation a eu lieu en octobre 2023 sous la forme d'une réunion virtuelle d'un groupe d'experts, axée sur l'offre d'une protection sociale en faveur de l'égalité des genres, de la résilience et de la transformation.

C. Action climatique et protection de l'environnement

28. Lors de la cinquante-huitième réunion des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'est tenue en juin 2023, ONU-Femmes a fait une présentation sur les liens entre les conclusions concertées de la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes (PAG) de la Convention-cadre⁴. Dans cette présentation, l'Entité a appelé à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour garantir que les contributions déterminées au niveau national, les plans nationaux d'adaptation et les moyens de mise en œuvre promeuvent l'égalité des genres et l'avancement des femmes dans le cadre des futures décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre.

29. Dans la période précédant la vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ONU-Femmes a collaboré avec la présidence de la Conférence et le secrétariat de la Convention pour élaborer le programme de la Journée des questions de genre et intégrer les événements relatifs à l'égalité des genres dans le programme de travail de deux semaines de la Conférence. L'Entité a préparé des documents techniques pour faire progresser l'intégration d'une perspective de genre dans le financement climatique, les pertes et dommages, les transitions justes, la sécurité climatique, le lien entre le climat et les soins, et les données et statistiques sur le genre et l'environnement.

30. Sachant les lacunes importantes en matière de données et de connaissances sur les questions de genre et d'environnement, ONU-Femmes a organisé, en collaboration avec des partenaires, la Conférence mondiale sur les données relatives au genre et à l'environnement les 28 et 29 novembre 2023 pour souligner le besoin urgent de donner la priorité à la production et à l'utilisation de données relatives au genre et à l'environnement. En outre, dans le cadre de la prochaine édition du rapport phare d'ONU-Femmes « Le progrès des femmes dans le monde : l'égalité des genres à l'ère de la crise climatique », qui sera publié en 2025, ONU-Femmes a publié un document de travail dans lequel est donnée une définition du concept de justice climatique féministe et qui comprend des conseils à l'intention des décideurs et décideuses politiques sur les mesures à prendre pour la mettre en œuvre.

31. En tant que signataire du Partenariat pour des transitions justes et une action climatique sensibles au genre de la vingt-huitième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ONU-Femmes mobilisera des partenariats pour faire progresser l'égalité des genres en faisant fond sur des marchés du travail favorisant la transition vers des économies vertes et bleues.

32. ONU-Femmes a apporté des contributions techniques au travail du Groupe d'experts techniques ad hoc sur les indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en particulier en coordonnant la préparation des décisions de l'Organe subsidiaire de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique pour la science, la technologie et les avis techniques relatifs à la mise en œuvre et au suivi du Cadre d'une manière tenant compte des questions de genre au cours de la vingt-cinquième réunion de l'Organe, qui a eu lieu du 16 au 20 octobre 2023 à Nairobi. En outre, ONU-Femmes a contribué à l'élaboration de solutions politiques sur les liens entre les services écosystémiques de la nature et les changements climatiques en collaboration avec le groupe des femmes de la Convention.

33. ONU-Femmes a signé un mémorandum d'accord avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, afin de guider la

⁴ Voir les décisions 3/CP.25 et 24/CP.27 de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

collaboration de l'Entité avec le secrétariat dans les processus intergouvernementaux et l'application des programmes en tenant compte des questions de genre dans le cadre du processus relatif à la neutralité en matière de dégradation des terres du Mécanisme mondial de la Convention. ONU-Femmes a également soutenu les préparatifs de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui doit avoir lieu en 2024 lors de la vingt et unième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, qui s'est tenue du 13 au 17 novembre 2023 à Samarkand (Ouzbékistan). L'Entité, en collaboration avec le secrétariat, Landesa et la FAO, a travaillé à l'activation du groupe Genre de la Convention et au déploiement de la feuille de route du Plan d'action de la Convention pour l'égalité des genres afin d'influencer l'intégration de l'égalité des genres dans les projets de décisions de la Conférence des Parties. En collaboration avec la société civile et d'autres groupes d'intérêt, ONU-Femmes a identifié des domaines permettant d'améliorer la mise en œuvre nationale et mondiale de la Convention en ce qui concerne les problèmes de sécheresse, de dégradation des sols et de régime foncier d'une manière soucieuse des questions de genre, et a encouragé l'inclusion de considérations de genre dans les déclarations des parties à la Convention.

34. Dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, ONU-Femmes a continué à se concentrer sur la facilitation des systèmes, processus, plans, stratégies et budgets de réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre, en s'appuyant sur les progrès réalisés les années précédentes. Suite aux efforts de plaidoyer déployés en 2022 à la faveur de la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur un Plan d'action pour l'égalité des genres pour le Cadre de Sendai, ONU-Femmes a obtenu que l'accent soit mis sur les questions de genre lors de la Réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai à New York en mai 2023, et notamment à ce qu'il y soit fait référence à l'établissement du Plan d'action pour l'égalité des genres avec l'appui d'ONU-Femmes, du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau. En conséquence, ONU-Femmes a codirigé le développement du Plan d'action pour l'égalité des genres aux côtés de l'UNDRR et du FNUAP, notamment en cofacilitant trois séries de consultations avec les États Membres, les organisations de la société civile et les entités des Nations Unies, ainsi qu'en prenant part au groupe de rédaction principal.

35. Poursuivant sur la lancée correspondant à ce vaste travail de plaidoyer, ONU-Femmes a également continué à améliorer la prise en compte des questions de genre dans le cadre des efforts de réduction des risques de catastrophe dans le système des Nations Unies. L'Entité a obtenu qu'une sous-recommandation visant à garantir que le système des Nations Unies apporte le plus d'aide possible aux pays pour leur permettre d'appliquer le Cadre de Sendai en tenant compte des questions de genre soit adoptée par le Groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, qui réunit 50 entités des Nations Unies appliquant le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience et qui informera les priorités de haut niveau pour les sept dernières années d'application du Plan d'action.

D. Financement du développement durable

36. ONU-Femmes copréside avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU le groupe de travail sur l'égalité des genres du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement depuis 2017. À ce titre, les

deux entités ont organisé fin 2022 une réunion du Groupe d'experts sur les systèmes et politiques fiscaux tenant compte des questions de genre. L'analyse et les recommandations formulées lors de la réunion ont servi de base à une section consacrée à la mise en place de régimes fiscaux tenant compte des questions de genre dans le *Financing for Sustainable Development Report* de 2023. Il y est noté que les régimes fiscaux ont un impact significatif sur les questions de genre et demandé aux États Membres de remédier aux partis pris sexistes explicites ou implicites qui existent dans les systèmes fiscaux. En outre, ONU-Femmes a contribué à l'établissement de la note de synthèse de 2023 sur les réformes de l'architecture financière internationale dans le cadre de notre Programme commun, dans laquelle il est préconisé de promouvoir une représentation équilibrée des genres dans les structures de gouvernance des institutions financières internationales.

37. ONU-Femmes a mené des efforts à l'échelle du système pour intégrer une perspective de genre dans les documents finaux du Forum du Conseil économique et social sur le financement du développement depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba. En conséquence, dans les conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental (de 2017 à 2023), il a été convenu d'intensifier massivement les efforts déployés pour parvenir à l'égalité des femmes et des hommes, en soulignant qu'il est nécessaire d'intégrer pleinement les questions de genre. Dans le document final de 2023 (E/FFDF/2023/3), un lien est explicitement établi entre les ressources nationales publiques et l'égalité des genres, en encourageant les États Membres à renforcer et à appliquer une planification et une budgétisation axées sur le genre, notamment en améliorant l'évaluation de l'impact des investissements publics sur l'égalité des genres.

38. S'appuyant sur les efforts considérables qu'elle a déployés sur les plans normatif et en matière de coordination, ONU-Femmes a soutenu les cofacilitatrices et cofacilitateurs pour que soit abordée la question de l'égalité des genres lors du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement en 2023. Dans son intervention, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné qu'il fallait mettre en place un système fiscal international inclusif et efficace, elle a noté qu'il fallait élargir la marge de manœuvre budgétaire pour réaliser des investissements en faveur des femmes et des filles, et elle a souligné le rôle que jouait une fiscalité progressive et une budgétisation tenant compte des questions de genre à cet égard. La mobilisation d'ONU-Femmes au plus haut niveau a permis de garantir que l'égalité des genres soit reconnue comme une priorité transversale et que les États Membres aient des options en ce qui concerne le financement de l'égalité des genres au moment où ils entament la planification de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement en 2025.

IV. Droits humains

39. ONU-Femmes a continué d'appuyer le travail du Conseil des droits de l'homme au cours de ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions ordinaires. L'Entité a apporté un soutien technique aux États Membres dans l'élaboration de projets de résolutions et dans le renforcement de la dimension de genre dans les résolutions thématiques ou spécifiques à certains pays. Les contributions techniques d'ONU-Femmes ont été reflétées dans au moins 14 résolutions adoptées par le Conseil lors de ses sessions ordinaires en 2023, notamment ses résolutions sur la violence à l'égard des femmes et des filles ; le mariage d'enfants, le mariage précoce et le mariage forcé ; l'enregistrement des naissances ; la mortalité et la morbidité maternelles ; nouvelles technologies numériques ; l'Afghanistan ; le Soudan ; et la toute première résolution du Conseil sur le rôle central des soins dans la réalisation des droits humains. L'Entité a

également suivi l'intégration globale d'une perspective de genre dans les différentes résolutions du Conseil. En 2023, 79 % des 109 résolutions adoptées au cours des sessions ordinaires intégraient une perspective de genre. ONU-Femmes a également fourni des contributions à partir de données factuelles et défendu les besoins et les droits de toutes les femmes dans 50 dialogues interactifs, réunions et tables rondes sur les questions thématiques des droits humains et les situations nationales. De même, l'Entité a participé, soit en tant que coparrainante, soit en tant qu'oratrice, à 21 manifestations parallèles en 2023, y compris sur les réparations à l'intention des personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées au conflit en Ukraine ; sur les moyens de promouvoir l'égalité des genres par le sport ; sur le rôle important des femmes et des filles dans le règlement de la triple crise planétaire.

40. L'Entité a appuyé la participation des États Membres à l'examen périodique universel en préparant 14 notes d'information spécifiques sur la situation de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes et des filles dans les États faisant l'objet de l'examen.

41. ONU-Femmes, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), a appuyé la mise en application, dans toutes les régions, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, y compris en aidant les États parties à établir les rapports à présenter au titre de la Convention et à se préparer au dialogue constructif à mener avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à ses quatre-vingt-quatrième, quatre-vingt-cinquième et quatre-vingt-sixième sessions, tenues respectivement en février, mai et octobre 2023. L'Entité a aidé aussi toutes les équipes de pays des Nations Unies à établir les rapports présentés au Comité, notamment en coordonnant et en dirigeant l'élaboration de ces documents. Par ailleurs, elle a également encouragé les réformes juridiques et les nouvelles politiques conformes à la Convention et a proposé son appui dans le cadre de l'élaboration des rapports parallèles des organisations de la société civile. ONU-Femmes a aidé le Comité à élaborer sa nouvelle recommandation générale sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision.

42. En consultation avec les personnes en situation de handicap, ONU-Femmes a apporté des contributions pour informer le rapport du Secrétaire général intitulé « État de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant : protection et sûreté des personnes handicapées dans les situations de risque et les situations d'urgence humanitaire et communication facile à comprendre comme ressource et outil d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap » (A/78/331).

43. L'Entité a continué à apporter des contributions fondées sur des données factuelles aux travaux des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, notamment en participant à des événements et à des sessions de travail, comme avec le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, où des domaines de collaboration commune ont été identifiés, notamment en ce qui concerne la violence de genre facilitée par la technologie et la responsabilité des hommes dans la prévention des violences faites aux femmes. ONU-Femmes a participé à un dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants pour discuter de son rapport sur l'élargissement des mécanismes de régularisation pour les migrants (A/HRC/53/26) et pour souligner qu'il est important de renforcer la perspective de genre dans ce rapport.

44. Pour remédier à la discrimination qui persiste en droit à l'égard des femmes, l'Entité a continué de collaborer avec des partenaires en vue de mettre en œuvre la stratégie multipartite en faveur d'une action accélérée, intitulée « Égalité devant la

loi pour les femmes et les filles d'ici à 2030 », notamment en appuyant les réformes législatives menées de par le monde. L'Entité a poursuivi son partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice afin de déployer des experts en matière de genre lors d'enquêtes initiées par le Conseil des droits de l'homme. En 2023, elle a fait participer 19 expertes et experts à 10 enquêtes, de sorte que les équipes d'enquête disposent toujours d'une expertise en matière d'égalité des genres et de droits de l'enfant. ONU-Femmes a continué d'appuyer l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat chargée de la prévention du harcèlement sexuel afin de faire progresser une approche centrée sur les victimes, de faire évoluer les comportements, de mesurer les données et les résultats et de renforcer la coopération, notamment par la finalisation d'orientations communes qui favorisent l'adoption d'une approche plus cohérente pour mettre un terme au harcèlement sexuel. En collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Union européenne, au nom du Groupe des Amis pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, ONU-Femmes a organisé une série de sessions de plaidoyer politique au niveau mondial, notamment en se concentrant sur l'avènement d'un monde du travail exempt de violence de genre et de harcèlement sexuel.

V. Paix et sécurité et action humanitaire

A. Les femmes et la paix et la sécurité

45. En 2023, au mois de novembre, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes avait fait des exposés devant le Conseil de sécurité à six reprises, un record, notamment sur l'Afghanistan, la République centrafricaine, la Somalie, et la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, contribuant ainsi à améliorer les informations, les analyses et les recommandations sur les questions liées au genre dans les délibérations et les décisions du Conseil. ONU-Femmes a également continué à assurer le secrétariat du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Toutefois, le pourcentage de décisions du Conseil de sécurité intégrant une perspective de genre est tombé à 60 % en 2023, contre 62 % en 2022 et 69 % en 2021.

46. ONU-Femmes a coordonné le rapport annuel du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité. Dans son rapport de 2023 ([S/2023/725](#)), le Secrétaire général a de nouveau vu l'accent mis sur les tendances négatives en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Secrétaire général pour la décennie (voir [S/2020/946](#)). Le Secrétaire général a noté que les dépenses militaires continuaient d'augmenter alors que les progrès sur la voie des objectifs de développement durable, y compris l'objectif 5, sont en péril ; aucun progrès substantiel n'a été réalisé pour augmenter le financement des organisations de femmes ou le pourcentage de femmes dans les négociations de paix ; et bien que les menaces et les violences subies par les défenseuses des droits humains fassent l'objet d'une plus grande attention, ces violences continuent d'augmenter. À l'aide de données et d'exemples, le rapport détaille les efforts déployés par le système des Nations Unies et d'autres acteurs pour inverser ces tendances. Ces recommandations visent à encourager les États Membres à agir avant le vingt-cinquième anniversaire de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité.

47. ONU-Femmes a joué un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité axés sur les résultats et a aidé plus de 40 États Membres à donner effet à leurs engagements, nouveaux ou existants, dans ce domaine. Au mois de septembre 2023, 107 pays et territoires avaient adopté des plans d'action portant spécifiquement sur les femmes et la paix et la

sécurité et 13 organisations régionales s'étaient dotées de stratégies ou plans régionaux sur le sujet. En tant que secrétariat du réseau mondial de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, l'Entité a facilité les échanges d'information et la collaboration entre les 100 États Membres et les organisations régionales du réseau, les personnes référentes des Nations Unies et les représentantes et représentants de la société civile⁵. Lors de sa cinquième réunion dans une capitale en juin 2023, les membres ont adopté un communiqué conjoint⁶ visant à promouvoir des pratiques novatrices pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

48. Conformément aux résolutions 2242 (2015) et 2467 (2019) du Conseil de sécurité, ONU-Femmes a continué de renforcer les approches tenant compte des questions de genre pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent. ONU-Femmes a élaboré une analyse conjointe des questions de genre et organisé un dialogue entre les États Membres et les représentantes et représentants d'organisations de la société civile dirigées par des femmes afin d'amplifier les voix et les contributions des femmes au débat mondial sur les huit examens de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En conséquence, la huitième résolution d'examen, adoptée par l'Assemblée générale en juin 2023, a préservé les progrès significatifs réalisés sur les questions de genre lors du septième examen et a inclus une référence supplémentaire au rôle joué par les organisations de la société civile dirigées par des femmes pour réaliser les objectifs de la Stratégie.

49. Grâce à son partenariat solide avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ONU-Femmes a continué à jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'une consolidation de la paix tenant compte des questions de genre, notamment en finançant et en soutenant les initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix menées par les femmes et les jeunes. En 2022, le Fonds a approuvé un montant record de 231 millions de dollars à l'appui d'initiatives de consolidation de la paix dans 37 pays, dont 47 % (108,5 millions de dollars) ont servi à faire progresser l'égalité des genres. Grâce à son soutien à la mise en œuvre de la stratégie de la Commission de consolidation de la paix relative aux questions de genre (2016) et de son plan d'action (2021), ONU-Femmes a contribué à renforcer l'analyse des questions de genre dans l'ensemble des activités de la Commission, y compris les missions dans les pays. Cela s'est traduit par une augmentation du nombre de documents finaux promouvant l'égalité des genres et par un plus grand nombre de recommandations tenant compte des questions de genre dans les contributions de la Commission à d'autres organes intergouvernementaux, y compris le Conseil de sécurité. En 2022, 58 % des réunions de la Commission de la consolidation de la paix ont bénéficié d'exposés faits par des femmes œuvrant à la consolidation de la paix.

50. L'Entité a poursuivi ses travaux avec la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, notamment par la création d'un groupe de travail sur la justice de genre, coprésidé par ONU-Femmes, le PNUD et le Département des opérations de paix. L'Entité a également poursuivi son partenariat avec le PNUD afin de combler le fossé en ce qui concerne la justice de genre dans les contextes de conflit et de crise, la Plateforme pour la justice de genre, en soutenant l'accès des femmes à la justice dans des pays tels que la Colombie, le Liban, le Mali et le Soudan du Sud.

51. ONU-Femmes a encouragé l'intégration des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité en tant que thèmes transversaux dans les sept axes d'action prioritaires recensés dans la stratégie de mise en œuvre de l'Action du Secrétaire

⁵ Voir <https://wpsfocalpointsnetwork.org/>.

⁶ https://wpsfocalpointsnetwork.org/wp-content/uploads/2023/08/Final-Joint-Communique_WPS-FPN-Washington-DC-Capital-Level-Meeting.pdf.

général pour le maintien de la paix⁷, dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix⁸ pour la période 2021-2023. Le Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix, dont ONU-Femmes assure le secrétariat, a continué d'aider les pays fournisseurs de contingents et de forces de police à augmenter le nombre de femmes en uniforme déployées dans les opérations de paix des Nations Unies. Ce soutien s'est traduit principalement par des engagements de haut niveau pris par 14 institutions chargées de la sécurité dans neuf pays pour évaluer en détail les obstacles qui s'opposent à la participation des femmes en tenue dans les opérations de paix des Nations Unies, ainsi que des engagements pour promouvoir l'égalité des genres au moyen d'activités d'élaboration des politiques dans 7 institutions chargées de la sécurité. Depuis 2015, ONU-Femmes a dispensé des formations à plus de 1 000 femmes militaires dans le monde entier afin d'accroître la participation pleine, égale et réelle des femmes en tenue au maintien de la paix des Nations Unies, conformément aux résolutions 2242 (2015) et 2538 (2020) du Conseil de sécurité de l'ONU et à la Stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028⁹. En 2023, avec le soutien du Service intégré de formation (SIF) du Département des opérations de paix, ONU-Femmes a révisé le cours de formation qui s'appelle désormais « Cours sur les opérations de paix militaires à l'intention des femmes ».

52. ONU-Femmes a continué d'assurer le secrétariat du Women's Peace and Humanitarian Fund, qui constitue un modèle de financement direct novateur, spécialisé et flexible pour les organisations de femmes de la société civile dans les contextes de fragilité de par le monde¹⁰. Depuis son lancement en 2016, ce Fonds a mobilisé plus de 160 millions de dollars et soutenu plus de 1 060 organisations locales de femmes de la société civile dans des situations de conflit et d'urgence humanitaire, dont près de la moitié ont reçu des fonds par l'intermédiaire de l'ONU pour la première fois. Le Fonds a octroyé des financements dans 43 pays et a démontré qu'il répondait rapidement aux crises nouvelles et naissantes. Il a également répondu aux priorités identifiées au niveau normatif par le biais de guichets de financement spécifiques, notamment pour soutenir la participation des femmes aux processus de paix et, plus récemment, pour soutenir et protéger les défenseuses des droits humains.

53. L'Entité a continué d'héberger le secrétariat du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire et a coordonné le premier rapport de responsabilité du Pacte lancé en octobre 2023¹¹. Le rapport détaille les progrès réalisés par les plus de 200 signataires du Pacte, dont des États Membres, des organisations régionales, des entités des Nations Unies, le secteur privé, la société civile et le monde universitaire, dans la suite donnée aux mesures et engagements pris. Il montre que les signataires ont réalisé des progrès louables et que leurs rapports contribuent à accroître l'application du principe de responsabilité, à renforcer la coordination et à élaborer des stratégies fondées sur des données factuelles en faveur d'une paix durable.

B. Action humanitaire

54. Au cours du débat sur les affaires humanitaires du Conseil économique et social, ONU-Femmes a coorganisé, en collaboration avec le Bureau de la coordination des

⁷ Voir <https://peacekeeping.un.org/fr/action-peacekeeping>.

⁸ Voir www.un.org/fr/A4P/.

⁹ Consultable à l'adresse <https://peacekeeping.un.org/fr/uniformed-gender-parity-strategy-2018-2028-full-text>.

¹⁰ Voir <https://wphfund.org/>.

¹¹ Consultable à l'adresse <https://wpscompact.org/>.

affaires humanitaires, l'UNICEF, l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique, une manifestation parallèle sur le thème « Commitment to action: women's representation leading to better humanitarian outcomes » (« Pour l'action : la représentation des femmes mène à de meilleurs résultats humanitaires »). Des représentantes de la société civile venues d'Afghanistan, d'Éthiopie, d'Haïti, d'Ukraine et du Yémen ont participé à cette manifestation.

55. En tant que membre à part entière du Comité permanent interorganisations, l'Entité a participé pour la première fois aux réunions de l'équipe dirigeante, ainsi qu'à celles du Groupe des directeurs et directrices de programmes d'aide d'urgence et du Groupe des orientations opérationnelles et de la mobilisation, et a pu attirer l'attention des membres du Comité permanent interorganisations sur les besoins et les problèmes spécifiques liés à l'accès des organisations dirigées par des femmes au processus décisionnel et au financement de l'aide humanitaire. ONU-Femmes a également participé à des missions du Groupe des directeurs et directrices de programmes d'aide d'urgence en Haïti et en République démocratique du Congo, ainsi qu'à une mission des chefs de l'équipe dirigeante en Afghanistan.

56. L'Entité a continué d'assumer son rôle de coprésidente du Groupe de référence pour les questions de genre du Comité permanent interorganisations en élaborant le rapport annuel sur le dispositif d'application du principe de responsabilité concernant les questions de genre, outil principal du système humanitaire mondial servant à vérifier l'adhésion à la politique du Comité en matière de genre dans tous les contextes humanitaires dont s'occupe le Comité permanent interorganisations. Le rapport pour 2022 indique qu'au niveau mondial, les résultats de la plupart des indicateurs sont restés en grande partie au même niveau qu'en 2021. 80 % des résultats de l'équipe dirigeante, 40 % des plans de travail annuels adoptés par les équipes spéciales du Groupe des orientations opérationnelles et de la mobilisation, 75 % des plans de travail annuels adoptés par les groupes mondiaux et 80 % des résultats approuvés par le groupe des directeurs et directrices adjoints, le Groupe des orientations opérationnelles et de la mobilisation et le groupe des directeurs et directrices des programmes d'aide d'urgence témoignent d'une certaine prise en compte des considérations et des priorités relatives aux questions de genre. Sur le terrain, si certains domaines sont restés au même niveau que les années précédentes, les résultats se sont améliorés pour la plupart des autres indicateurs. On note notamment une amélioration du nombre de groupes de travail actifs sur les questions de genre et l'action humanitaire et les questions de genre (de 62 % en 2021 à 76 % en 2022), ainsi qu'une augmentation de 65 % à 69 % des contextes dans lesquels au moins une organisation locale de femmes a été consultée dans le cadre du cycle du programme humanitaire au cours de la même période.

57. ONU-Femmes a continué à travailler au niveau national et régional pour promouvoir une coordination humanitaire intégrée en ce qui concerne les questions de genre et pour faciliter l'inclusion des organisations locales de femmes afin qu'elles contribuent à la planification et à la mise en œuvre d'une réponse humanitaire coordonnée. En Colombie, ONU-Femmes a adopté une approche décentralisée, concentrant ses efforts sur trois départements (Choco, Cauca et Nariño) pour soutenir près de 40 organisations de femmes opérant au niveau local afin de renforcer leurs échanges avec les organes gouvernementaux locaux impliqués dans la gestion de la crise. En République démocratique du Congo, ONU-Femmes a soutenu des groupes de travail sur les questions de genre au niveau provincial, auxquels ont participé 110 organisations de femmes venues de tout le pays, afin de concevoir des contributions pour informer le travail des structures humanitaires dirigées par l'ONU.

VI. Soutien à la mise en œuvre des orientations générales aux niveaux national et régional

58. La traduction des normes, stratégies et règles mondiales en activités opérationnelles concernant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles est au cœur des travaux d'ONU-Femmes, dans le cadre de son triple mandat. L'Entité aide les États Membres qui le souhaitent à renforcer leurs capacités nationales, notamment par des orientations et par l'offre d'un appui programmatique, notamment un appui aux préparatifs en vue de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme, et au suivi. Conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2020 (résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale), ONU-Femmes s'est engagée dans son Plan stratégique pour la période 2022-2025 à soutenir les efforts visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, du Programme 2030 et d'autres cadres normatifs et politiques mondiaux pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles.

59. Les paragraphes suivants fournissent quelques exemples concrets du soutien qu'ONU-Femmes a apporté aux gouvernements ces dernières années et à d'autres partenaires dans les efforts qu'ils déploient pour faire progresser la prise en compte des questions de genre dans leurs politiques, plans ou stratégies nationaux et pour renforcer les capacités de mise en œuvre de leurs priorités nationales. Ils traitent spécifiquement de l'application de la Déclaration politique à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, des engagements pris dans les conclusions concertées de la soixante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme en faveur de la participation pleine et réelle des femmes à la vie publique et à la prise de décisions et de l'élimination de la violence, ainsi que de l'opérationnalisation des politiques et stratégies relatives aux changements climatiques, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre, y compris l'accord de Paris et le suivi du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, sur la base des conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme à sa soixante-sixième session.

60. En ce qui concerne le renforcement des cadres normatif, législatif et réglementaire, l'initiative « Gender Justice and the Law »¹², un partenariat d'ONU-Femmes avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, le PNUD, le FNUAP et les parties prenantes nationales dans les États arabes qui a pour but d'évaluer l'état d'alignement des lois nationales sur les normes internationales dans 17 États Membres, a vu le lancement d'une nouvelle série de rapports nationaux, avec un nouvel indicateur sur la violence à l'égard des femmes en politique, qui présente une mise à jour des progrès réalisés dans six domaines de la législation. En outre, en 2023, ONU-Femmes a aidé la Tanzanie à réviser sa politique de développement relative aux femmes et aux questions de genre (2000). En Éthiopie, l'Entité a fourni un soutien technique pour l'élaboration d'une Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et a aidé le Ministère des finances à élaborer une stratégie pour l'égalité des genres (2021-2026). En Colombie, ONU-Femmes a appuyé de manière substantielle l'élaboration de la politique publique pour les femmes (2022-2030) et la mise en œuvre de l'outil de suivi budgétaire de l'égalité des genres. En Arménie, l'Entité a organisé une formation sur la budgétisation tenant compte des questions de genre à l'intention des membres de l'Assemblée nationale. Au Libéria, ONU-Femmes a soutenu les efforts d'intégration des questions de genre dans les institutions du secteur de la sécurité,

¹² Consultable en arabe à l'adresse <https://genderjustice.unescwa.org/main.aspx>.

notamment les Forces armées du Libéria, le Bureau de correction et de réhabilitation, le Ministère de la défense, le Ministère de la justice, l'Agence nationale de gestion des catastrophes et le Service national d'incendie et de secours du Libéria. De même, en Colombie, l'Entité a facilité le processus participatif de formulation du premier plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui comprend des dispositions pour l'intégration effective des besoins des femmes et des filles dans les politiques, les lignes directrices et les stratégies de secours et de relèvement.

61. Dans le domaine de la participation politique et de la prise de décision, ONU-Femmes, en collaboration avec le PNUD, a aidé l'organisme électoral national de l'État plurinational de Bolivie à concevoir des outils de contrôle des listes des personnes candidates aux élections nationales et locales afin de garantir la parité des genres. Des efforts similaires ont également été déployés au Kirghizstan, où l'Entité a aidé l'administration présidentielle à fixer des objectifs et des échéances pour parvenir à un équilibre des genres dans les branches exécutive, législative et judiciaire du Gouvernement. Au Soudan du Sud, l'Entité a soutenu une série de sessions de renforcement des capacités et de leadership à l'intention des dirigeantes, des personnes référentes pour l'égalité des genres dans les ministères nationaux et infranationaux, les commissions nationales, les institutions de sécurité, les membres du Caucus parlementaire des femmes, les médias et les organisations dirigées par des femmes. Ces efforts ont abouti à une modification de la loi sur les partis politiques, qui prévoit désormais que 35 % des sièges de parlementaires doivent être occupés par des femmes. En Éthiopie, ONU-Femmes a établi un partenariat avec le Ministère des femmes et des affaires sociales, les mécanismes régionaux de promotion de l'égalité des genres et le Bureau de la présidence, afin de renforcer les compétences en matière de leadership transformateur de 2 025 leadeuses entre 2021 et 2023. L'Entité a également soutenu le Central Asian Women Leaders Caucus (CAWLC), créé en décembre 2021, en présidant ses sessions au Sénat de l'Ouzbékistan en 2021, au Parlement du Turkménistan en 2022 et au Sénat du Kazakhstan en 2023. En outre, elle a supervisé la mise en œuvre des plans de travail annuels du Caucus. Au Niger, ONU-Femmes a soutenu la mise en place d'un vaste réseau d'environ 1 200 médiatrices impliquées dans la prévention, la gestion et la médiation des conflits, ainsi que la promotion d'une culture de la paix pour participer activement aux mécanismes de prise de décision. Dans les États arabes, ONU-Femmes a associé ses efforts à ceux de l'organe de gestion des élections et du Réseau arabe pour les femmes dans les élections, en organisant à l'intention des organes nationaux de gestion des élections et des organisations de la société civile des sessions de renforcement des capacités pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. L'Entité a également soutenu l'élaboration de protocoles pour la prévention de la violence à l'égard des femmes dans les élections et la politique au Libéria et en El Salvador et a mené des enquêtes de prévalence de la violence à l'égard des femmes en politique afin d'encourager des réformes fondées sur des preuves en Géorgie, au Kirghizstan, en Turquie et au Kosovo¹³.

62. En ce qui concerne la prévention et l'élimination de la violence contre les femmes et les filles, ONU-Femmes a également plaidé en faveur d'une législation interdisant les mutilations génitales féminines au Kenya et au Libéria. ONU-Femmes a apporté son soutien à l'élaboration d'un projet de politique sur la prévention et la réponse à la violence fondée sur le genre en Éthiopie et a soutenu le Ministère argentin des femmes, du genre et de la diversité dans la mise en œuvre de la loi globale contre la violence de genre. En Colombie, l'Entité a aidé le Congrès national à élaborer des

¹³ Les références au Kosovo doivent être comprises dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

lignes directrices internes pour gérer les cas de violences de genre et d'atteintes au sein de l'organisation. En Bolivie, ONU-Femmes a aidé le Ministère de la justice à élaborer des protocoles et des lignes d'assistance pour les victimes de violence. De même, au Kenya, le Gouvernement a créé des centres de relèvement pour les victimes de violences de genre dans le cadre d'une initiative du Forum Génération Égalité.

63. Dans le domaine de l'action climatique et de la protection de l'environnement, au Kirghizistan, ONU-Femmes s'est associée au Programme alimentaire mondial pour renforcer la capacité d'adaptation et la résilience des communautés rurales par la promotion de mesures participatives d'adaptation aux changements climatiques qui tiennent compte des questions de genre et des besoins en nutrition, afin de réduire les vulnérabilités face aux changements climatiques. Au Honduras, ONU-Femmes a accompagné le travail de la Commission des questions de genre du Congrès national dans la formulation et la discussion de la loi pour la protection des femmes dans les situations de catastrophes naturelles et d'urgence. Dans l'État plurinational de Bolivie, ONU-Femmes a contribué à l'engagement pris par l'Autorité plurinationale de la Terre Mère d'inclure les femmes autochtones dans la prise de décision concernant l'environnement et les changements climatiques. En Albanie, l'Entité a soutenu l'élaboration d'un appel à l'action intitulé « Call to Action on Gender, Youth and Climate Change » (Appel à l'action concernant le genre, la jeunesse et les changements climatiques) qui comprend des recommandations visant à promouvoir des solutions face aux changements climatiques qui tiennent compte des questions de genre. En République-Unie de Tanzanie, l'Entité a apporté son soutien aux politiques et stratégies tenant compte des questions de genre pour une gouvernance sensible au climat, y compris l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour une économie bleue inclusive en 2022 et la mise en œuvre du programme de travail de Lima relatif au genre. En Bosnie-Herzégovine et en Serbie, ONU-Femmes a développé une méthodologie et une étude sur le suivi du financement climatique et la budgétisation sensible au genre. Au niveau régional, en Amérique latine, l'Entité a concentré ses efforts sur la promotion des droits des défenseuses de l'environnement et des droits humains. Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre de l'accord d'Escazú, l'Entité a lancé, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Ministère argentin des affaires étrangères, une campagne régionale intitulée « Despertemos Humanidad ». En outre, l'Entité a coorganisé avec la CEPALC, le PNUE, le PNUD, le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Banque mondiale, le premier processus préparatoire des défenseuses de l'environnement et des droits humains en septembre 2023 au Panama.

VII. Conclusion

64. Dans un monde où les avancées sur la voie de l'égalité des genres se font plus lentes et qu'elles accusent parfois un recul, et où différentes crises connexes touchent démesurément les femmes et les filles, ONU-Femmes a continué d'apporter un appui normatif efficace aux processus et aux organes intergouvernementaux. L'Entité a continué de combler ses lacunes dans le domaine des données et d'appuyer des politiques, programmes et initiatives éclairés par les faits aux niveaux régional et national et de contribuer à l'accélération de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et à la prise en considération des questions de genre dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

65. La soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme offre une occasion importante d'évaluer les progrès accomplis dans l'éradication de la pauvreté et les défis posés par l'intégration d'une perspective de genre dans le

renforcement des institutions et du financement. ONU-Femmes aidera la Commission à renforcer le cadre normatif mondial grâce à des engagements ambitieux pris en vue de réaliser l'égalité femmes-hommes et de permettre à toutes les femmes et à toutes les filles de parvenir à l'autonomie et d'exercer leurs libertés et leurs droits fondamentaux dans le contexte de crises mondiales imbriquées, tout en aidant les États Membres à cet égard.
